



2019-03-033-DR/CP

nomenclature: 1.1.7



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 27 MARS 2019

**OBJET : MODIFICATION DE CONTRAT – MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE, D'EXPLOITATION, DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

|                |               |             |
|----------------|---------------|-------------|
| Mme NOGARO     | procuration à | Mme BAULON  |
| Mme CORRIHONS  | procuration à | M. DUBERT   |
| M. GARANS      | procuration à | M. GONZALES |
| M. SALLABERRY  | procuration à | M. PERRET   |
| Mme CAMBRONERO | procuration à | Mme PICAT   |

#### **ABSENTS EXCUSÉS**

M. CLAVERIE

#### **ABSENTS :**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2019-03-033-DR/CP - MODIFICATION DE CONTRAT - MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE, EXPLOITATION, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'exploitation des installations de chauffage a été conclu le 21 juin 2018 avec la Société Engie Cofely. Ce marché comprend des prestations de fourniture d'énergie, de maintenance et d'investissement pour le groupement de commandes composé de la Ville, du CCAS de Tarnos et du Syndicat Intercommunal pour le Parc des Sports de Boucau Tarnos. Le montant du marché s'élève à 179 549,88 euros HT/an sur une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le marché a fait l'objet d'une première modification de contrat consistant en l'intégration de la maintenance des chambres froides de la cuisine centrale.

Aujourd'hui, il convient d'une part d'intégrer la maintenance du bâtiment B1 nouvellement construit dans le cadre de la réhabilitation du centre technique et de définir un objectif de chauffage pour l'eau chaude sanitaire du complexe sportif Léo Lagrange.

Le détail des prestations est précisé dans la modification de contrat jointe.

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les modifications de marché correspondantes.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 27 mars 2016, et notamment l'article 139-6 relatif aux modifications de contrat,

Vu la délibération n° 2018-02-026 du 7 février 2018 passée en application de l'article 21-22-21 autorisant M. le Maire à lancer la procédure de consultation en appel d'offres,

Vu la décision du Maire n° 2018-298 du 18 juin 2018 attribuant après mise en concurrence le marché à l'entreprise Engie-Cofely Agence Adour Pyrénées à Bayonne,

Vu le contrat signé le 21 juin 2018 relatif à la fourniture d'énergie, exploitation, maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire

Vu le projet de modification de contrat fixant à 14 271,50 euros HT le montant des prestations supplémentaires sur la durée restante du marché,

Considérant que le montant des modifications de contrat s'élève à 4,56% du montant du marché initial sur la durée du marché et ne nécessite pas par conséquent, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,



## DÉLIBÈRE

**APPROUVE** le projet de modifications de contrat sur le marché conclu avec la Société Engie Cofély, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 et jusqu'à la fin du contrat initial, concernant d'une part les prestations P1, P2 et P3 sur le bâtiment B1 pour un montant de 14 271,50 euros HT pour la durée du marché et d'autre part la fixation de l'objectif « q » pour le complexe Léo Lagrange à 0,215

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes.

**DIT** que les sommes sont prévues aux budgets ;

**Vote: 30**

**Pour: 30**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2019

Le Maire

